



RÉSULTATS 2011

Résultats satisfaisants, doit pouvoir mieux faire, continuer les efforts...

Faut-il se réjouir ?

SUD éducation a **1 siège au CTM** et pourra donc continuer à fonctionner. Sur le plan académique, nous "gagnons" un siège à la **CAPA des certifiés avec 2 élus**. Pour la première fois, nous avons **1 élu à la CAPA des COP**. Nous gardons **1 élu à la CCP des AED (les précaires)**. Au niveau départemental nous n'avons toujours pas d'élue(e) en **CAPD** mais compte tenu de nos bons résultats départementaux pour le **CTA**, SUD éducation 49 gagne **1 siège au CTSD 49** (l'équivalent du CTPD où nous ne siégeons pas). Alors évidemment on pourrait se satisfaire de ces élections et partir dans des analyses très poussées pour démontrer l'implantation de SUD éducation. Sauf que ce qui est le plus notable, **c'est la faible participation aux différents scrutins** de 6% (37% en 2008) chez les AED à 65% chez les COP (contre 92% en 2008) qui interroge. Remarquons d'ailleurs que pour ces élections, Monsieur Chatel n'a pas jugé bon de reconduire le quorum de 50% en vigueur jusque là. **Nous estimons que ce fort taux d'abstention est lié au choix du vote par internet qui est profondément antidémocratique.** si vous n'avez pas pu voter, écrire d'urgence à : jenaipaspuvoter@sudeducation.org

Ces élections constituent un scandale !

Tout semble avoir été fait pour que la participation soit en berne. De nombreux électeurs se sont vus « éjectés » de la liste électorale, d'autres ont été confrontés à des dysfonctionnements qui se sont parfois révélés insurmontables. La fédération des syndicats SUD éducation cherche à collecter des témoignages de dysfonctionnements pour discréditer le processus de vote par internet dans le cadre d'une campagne de retour au vote papier. C'est pourquoi nous avons besoin de tous les témoignages et de détails sur les difficultés auxquelles vous avez été confrontés (non inscription sur la liste électorale, problème d'adresse électronique, identifiant non transmis, etc.) **Nous n'avons qu'une exigence : que les électeurs lésés soient rétablis dans leurs droits !**